



PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE A2 vers A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kw

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 2 ans de permis de conduire de la catégorie A2
- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie 2 ROUES supérieure à 35 KW adapté à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 10 personnes

Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME

La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements suivants :

Formation pratique hors circulation/ en circulation/ sensibilisation aux risques

*La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes :

Equipements indispensables

Connaissance des principaux organes du véhicule

Maîtrise technique du véhicule hors circulation

*La formation en circulation doit permettre de connaître

L'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques

L'utilité de maîtriser les savoirs faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite

Travailler sur le processus détection-analyse-décision-action

*Sensibilisation aux risques :

Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et aux accidents les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquences/ le comportement du conducteur...

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A (sans examen)
-

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 2H de formation théorique et 5 h de formation pratique